

Fonds Dynamique propose des fusions de fonds et des réductions de frais

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

TORONTO, le 1^{er} mars 2023 – Le gestionnaire des Fonds Dynamique, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « **gestionnaire** »), annonce aujourd'hui les propositions suivantes : fusion de certains fonds, réduction des frais du Fonds d'actions américaines productives de revenu Dynamique et changement de nom du Fonds de revenu mensuel américain Dynamique.

Fusions de fonds proposées

Sous réserve de l'approbation des porteurs, s'il y a lieu, le gestionnaire propose que chacun des fonds communs mentionnés ci-dessous (chacun, un « **fonds dissous** ») soit fusionné avec le fonds commun correspondant (chacun, un « **fonds maintenu** »).

Fonds dissous	Fonds maintenus
Catégorie mondiale navigateur Power Dynamique	Catégorie Croissance mondiale Power Dynamique
Fonds mondial tout-terrain Dynamique	Mandat privé de répartition d'actif Dynamique
Catégorie secteurs américains Dynamique	
Fonds de dividendes américains Avantage Dynamique*	Fonds d'actions américaines productives de revenu Dynamique*
Fonds de rendement stratégique américain Dynamique*	Fonds de revenu mensuel américain Dynamique*

* L'approbation des porteurs de titres n'est pas exigée pour ces fusions, car elles sont conformes aux exigences d'autorisation du *Règlement 81 -102 sur les fonds d'investissement* applicables aux fusions autorisées.

Les porteurs de titres de la Catégorie mondiale navigateur Power Dynamique, du Fonds mondial tout-terrain Dynamique et de la Catégorie secteurs américains Dynamique seront appelés à se prononcer sur les fusions proposées dans le cadre d'assemblées extraordinaires qui auront lieu à Toronto (Ontario) le 19 mai 2023 ou vers cette date.

Les fusions proposées auront lieu le 16 juin 2023 ou vers cette date. Le gestionnaire assumera tous les coûts associés à chaque fusion.

Dans le cadre de chaque fusion, le fonds dissous transférera ses actifs au fonds maintenu correspondant. Par conséquent, les titres du fonds maintenu auront une valeur liquidative totale égale à la valeur des actifs transférés au fonds maintenu. Immédiatement après, tous les titres du fonds dissous seront rachetés et échangés contre des titres du fonds maintenu. Chaque porteur de titres d'un fonds dissous recevra donc des titres de la catégorie ou de la série applicable du fonds maintenu ayant une valeur égale à celle des titres du fonds dissous qu'il détenait avant la fusion. Chaque fonds dissous sera liquidé dès que possible à la suite des fusions.

En prévision des assemblées applicables, des documents de notification et d'accès seront envoyés le 19 avril 2023 ou autour de cette date aux porteurs de titres inscrits le 30 mars 2023. Ce document décrira la procédure pour obtenir un exemplaire de la circulaire d'information de la direction (la « **circulaire** »), qui présente tous les détails relatifs aux fusions proposées. Le document de notification et d'accès ainsi que la circulaire d'information de la direction seront également disponibles sur le site de SEDAR à www.sedar.com.

Le comité d'examen indépendant a passé en revue chacun des fonds dissous et maintenus, examinant les potentiels conflits d'intérêts pouvant découler des fusions proposées. Il a formulé une recommandation favorable au gestionnaire après avoir déterminé que toutes les fusions, si elles sont mises en œuvre, produiront un résultat juste et raisonnable pour chacun des fonds dissous et maintenus.

Les achats de titres d'un fonds dissous seront suspendus environ cinq jours ouvrables avant la date de mise en œuvre de la fusion applicable. Dans la plupart des cas, les plans de prélèvement automatique des cotisations et programmes de retraits automatiques visant un fonds dissous seront rétablis pour le fonds maintenu correspondant. De plus amples renseignements seront inclus dans la circulaire ou l'avis écrit envoyé aux porteurs de titres, selon le cas.

Dans le cadre des fusions proposées, le gestionnaire souhaite rendre admissibles certaines nouvelles séries de titres des fonds maintenus, comme le montre le tableau suivant.

Fonds maintenus	Nouvelle série en \$ CA	Nouvelle série en \$ US
Mandat privé de répartition d'actif Dynamique	–	Séries A (FA) et F
Catégorie Croissance mondiale Power Dynamique*	Séries A1, T1 (FA) et F1	Séries A1 (FA) et F1
Fonds d'actions américaines productives de revenu Dynamique	Séries T (FA), FT et I	Séries H (FA) et FH
Fonds de revenu mensuel américain Dynamique	Séries L, N (FA), FL et FN	Séries L (FA) et FL

* Toutes les nouvelles séries cesseront d'accepter les nouveaux placements dès que les fusions auront été mises en œuvre.

Réductions de frais potentielles

La mise en œuvre de la fusion autorisée du Fonds de dividendes américains Avantage Dynamique permettra au gestionnaire de réduire les frais d'administration fixes applicables aux titres du Fonds d'actions américaines productives de revenu Dynamique de 0,05 % pour chacune des séries A, F, FL, FN, L et N, et de 0,02 % pour la série O.

L'ensemble des réductions de frais applicables devraient entrer en vigueur en date de la prise d'effet de la fusion autorisée.

Changement de nom du Fonds de revenu mensuel américain Dynamique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fusion proposée du Fonds de rendement stratégique américain Dynamique, le nom du fonds maintenu, actuellement Fonds de revenu mensuel américain Dynamique, sera changé pour devenir Fonds de rendement stratégique américain Dynamique.

Il est prévu que le nouveau nom entre en vigueur en date de la prise d'effet de la fusion autorisée.

Les placements dans les fonds peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et des charges. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les titres de fonds communs ne sont pas garantis; leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur est susceptible de ne pas se répéter.

Fonds Dynamique^{MD}

Investissez dans les bons conseils.

À propos de Fonds Dynamique

Fonds Dynamique est une division de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., qui offre une vaste gamme de produits et de services en gestion de patrimoine, notamment des fonds communs, des FNB gérés activement et des solutions de placement pour le compte d'institutions et de particuliers ainsi que dans le cadre de programmes d'actifs gérés. Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est une société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par la Banque Scotia. ^{MD} Fonds Dynamique est une marque déposée de son propriétaire, utilisée sous licence.

Site Web : www.dynamique.ca | **Twitter :** @DynamicFunds
| **LinkedIn :** <https://www.linkedin.com/company/dynamic-funds/>

Pour obtenir de plus amples renseignements :
Centre des relations avec la clientèle
1-800-268-8186

www.dynamique.ca

Relations avec les médias seulement :

Alexandra Mathias, Communications, Gestion mondiale d'actifs Scotia
alexandra.mathias@scotiabank.com
416-448-7044